

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Décembre en bleu et blanc (Volume 1) »
Premier dimanche de décembre 2025 (7 déc. 2025)

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Le présent jeu concours est organisé par Grenoble Foot 38, club de football professionnel dont le siège se situe au Stade des Alpes, 3 Bd Jean Pain, 38000 Grenoble.

Le jeu se déroule exclusivement sur le compte Instagram du club (@grenoblefoot38). Le jeu est diffusé sur divers canaux (X, Facebook, Site internet du club, Application du club).

ARTICLE 2 – DURÉE DU JEU

Le jeu concours est ouvert du **dimanche 7 décembre 2025 à 13h00 au jeudi 11 décembre 2025 à 12h** (heure française).

Toute participation en dehors de ces dates et horaires ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- âgée de 18 ans ou plus,
- disposant d'un compte Instagram conforme aux conditions d'utilisation des plateformes.

Sont exclus de toute participation :

- les salariés et prestataires du GF38.

La participation au jeu est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, l'utilisateur doit :

1. Suivre le compte officiel du GF38 sur Instagram.
2. Liker la publication dédiée au concours.
3. Commenter la publication selon la consigne indiquée (commenter et mentionner deux personnes).

Le partage en story ne constitue pas une participation.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou utilisant des comptes multiples pourra être annulée par l'Organisateur.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera effectué le jeudi 11 décembre, parmi l'ensemble des participations valides.

Le tirage pourra être réalisé via un outil de sélection aléatoire.

Les gagnants seront contactés personnellement par message privé sur le réseau social utilisé pour participer.

ARTICLE 6 – LOTS MIS EN JEU (4 gagnants)

Pour ce premier dimanche de décembre, les lots suivants sont mis en jeu :

1. **1 maillot extérieur dédicacé**
2. **1 carte cadeau Boutique GF38 d'une valeur de 50€**
3. **2 x 1 clés Steam Football Manager 2026**

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, échange, remplacement, ni contrepartie financière.

En cas d'indisponibilité ponctuelle, l'Organisateur se réserve le droit de proposer un lot équivalent.

ARTICLE 7 – REMISE DES LOTS

Les gagnants seront contactés par message privé et devront répondre dans un délai de 3 jours.

Sans réponse dans ce délai, le GF38 se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage pour désigner un autre gagnant.

Les lots physiques devront être :

- retirés à la Boutique GF38 du Stade des Alpes,
 - expédiés par voie postale si nécessaire.
-

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

Le jeu n'est **ni parrainé, ni géré, ni associé** à Instagram, Facebook ou X, qui ne sauraient être tenus responsables en cas de litige.

L'Organisateur se réserve le droit :

- de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté,
 - de disqualifier toute participation frauduleuse.
-

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données collectées dans le cadre du jeu (pseudo, coordonnées...) sont utilisées uniquement pour :

- vérifier l'éligibilité,
- contacter les gagnants,
- organiser la remise des lots.

Elles ne seront en aucun cas réutilisées à des fins commerciales et seront supprimées **dans un délai maximum de 30 jours après la clôture du jeu**.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
Le règlement complet est accessible en ligne (site GF38) ou peut être adressé gratuitement sur simple demande.
